

**Arrêté ministériel modifiant l'arrêté ministériel du 24  
décembre 2012 nommant les membres du Comité de  
Concertation du cinéma et de l'audiovisuel**

**A.M. 24-03-2016**

**M.B. 26-04-2016**

La Ministre de la Culture,

Vu le décret du 17 juillet 2002 visant à promouvoir la participation équilibrée d'hommes et de femmes dans les organes consultatifs, l'article 3 ;

Vu le décret du 10 avril 2003 relatif au fonctionnement des instances d'avis oeuvrant dans le secteur culturel, les articles 3 modifié par les décrets du 20 juillet 2005 et 1<sup>er</sup> février 2008 et 8 modifié par les décrets du 20 juillet 2005 et 10 novembre 2011;

Vu le décret du 11 janvier 2008 portant ratification de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 23 juin 2006 instituant les missions, la composition et les aspects essentiels de fonctionnement d'instances d'avis tombant dans le champ d'application du décret du 10 avril 2003 relatif au fonctionnement des instances d'avis oeuvrant dans le secteur culturel ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 23 juin 2006 instituant les missions, la composition et les aspects essentiels de fonctionnement d'instances d'avis tombant dans le champ d'application du décret du 10 avril 2003 relatif au fonctionnement des instances d'avis oeuvrant dans le secteur culturel, notamment l'article 68quater;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 30 juin 2006 portant exécution du décret du 10 avril 2003 relatif au fonctionnement des instances d'avis oeuvrant dans le secteur culturel, les articles 2 à 5 ;

Vu l'arrêté ministériel du 24 décembre 2012 nommant les membres du Comité de Concertation du Cinéma et de l'Audiovisuel, modifié les 9 février 2015 et 26 novembre 2015 ;

Considérant le courrier du 1<sup>er</sup> février 2016 de la Fédération des Télévisions locales annonçant la démission de Madame Suzy Collard et Monsieur Urbain Ortman et leur remplacement respectif par Monsieur Fabien Bourgies et Madame Muriel Evrard ;

Considérant que les membres proposés remplissent les conditions de nomination prévues par les dispositions décrétales et réglementaires,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - A l'article 1<sup>er</sup>, 7<sup>o</sup> de l'arrêté ministériel du 24 décembre 2012 nommant les membres du Comité de Concertation du Cinéma et de l'Audiovisuel, les modifications suivantes sont apportées :

1<sup>o</sup> les termes « Mme Suzy Collard » sont remplacés par les termes « M. Fabien Bourgies » ;

2<sup>o</sup> les termes « M. Urbain Ortman » sont remplacés par les termes « Mme Muriel Evrard ».

**Article 2.** - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.



---

Bruxelles, le 24 mars 2016.

La Vice-présidente, Ministre de l'Education, de la Culture et de l'Enfance,  
Mme J. MILQUET

